

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Mardi 18 mai 2010**

\*\*\*

Présents : Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN, Marie-Christine LAUZE.  
Messieurs Pierre FESQUET (Maire), Philippe GODE, Etienne DIVOUX,  
François FAURE, Frédéric RIGAL, Jean-Pierre PASCAL, Hugues DELEMAR.  
Madame Colette CHAPELAIN (secrétaire de mairie).  
Absent excusé : Monsieur Jean -Luc VEDRINES.  
Secrétaire de séance : Hugues DELEMAR.

- Délibération motivée : suite au refus de C.U. sur le terrain de Mr Mme Martinez route du Spis. Le conseil motive sa décision d'appuyer la demande par le fait de la proximité du village de vacances et des installations nécessaires (eau, électricité, ... ). Les terrains concernés ne sont pas des terres agricoles et sont parmi les seules zones qui peuvent être constructibles sur la commune. Le fait aussi qu'un jeune couple puisse rester vivre et travailler au village. La délibération est reportée pour se donner le temps d'en reparler et de voir tous les aspects de la situation. (nuisances éventuelles dus à la proximité du champ d'épandage). Sachant que le terrain voisin s'est vu accepter un C.U., la prochaine demande ne saura être refusée pour les mêmes raisons, il s'agit donc aussi de gagner du temps.
- Ouverture d'une ligne de crédit pour abonder la trésorerie de la commune. Cet emprunt indexé (actuellement à 1% d'intérêt) sur la somme nécessaire permettra de régler au plus tôt les entreprises travaillants sur l'A.E.P/ et Valbécède dans l'attente du versement des subventions. Il faut basculer de l'article 60522 vers le 6615 la somme de 1000 €.Monsieur le Maire rappelle toujours le déficit du village de vacance qu'il faut gérer.  
Délibération modificative acceptée à l'unanimité.
- Délibération pour la Reprise de l'enquête de la Déclaration d'Utilité Publique du puit de Rodet et du captage de la Boissonnade. La commune doit acquérir les périmètres de protection immédiate et engager les protections de ces dits périmètres.  
A la Boissonnade, l'hydrogéologue accepte de laisser le périmètre immédiat boisé mais une clôture sera réalisée, elle englobera le local technique.. Suite à l'étude de perméabilité des sols, les mesures restrictives des conditions d'exploitation des terres agricoles dans le périmètre rapproché ont été levées .Les domaines estimeront le prix du terrain pour indemniser les propriétaires.  
A Rodet les contraintes sont moindres, l'accès à la rivière sera conservé. L'enquête d'utilité publique sera ouverte en mairie pour permettre à tous de s'informer à ce sujet.  
Délibération acceptée à l'unanimité.

- Délibération pour affecter les subventions du Conseil General de la Lozère à la voirie communale. Programme Exceptionnel de Voirie Communale (Route d'Appias) et Plan d'Equipement Départemental (chemin de Valbecede et l'espi).

Délibération acceptée à l'unanimité.

Un courrier sera adressé au propriétaire du camping de la Pelucarie pour l'informer des réparations envisagées à hauteur de son nouvel accès privé ,ce dernier ayant pu affouiller la voie communale qui le surplombe .La commune fait effectuer les travaux pour éviter les dégradations en espérant que l'affaissement soit définitivement stabilisé. I

- Demande de subvention. Il est décidé d'accorder les subventions aux associations suivantes :

St Roman en Fête : 300€.

Pays Gorges Causses Cévennes : 100€.

Des membres du Conseil Municipal proposent d'établir une convention avec l'Eglise Réformée de France pour l'utilisation ponctuelle du temple de St Roman lors de manifestations, 100€ lui sont réservés.

Délibération acceptée à l'unanimité

- Nouvelles compétences ajoutées à la Communauté de Communes :  
Organisation du second rang d'un service de transport à la personne et action de valorisation du patrimoine historique et culturel d'intérêt communautaire.

Deux Délibérations acceptées à l'unanimité

- Pôle Médical. Le 21 avril, l'association de promotion de la SANTE SUD CEVENNES a été créée ainsi que l'établissement d'une charte dans le but d'envisager la création d'un Pôle Médical dans la Vallée Française (mutualisation avec Florac et Meyrueis).

- Nouveau prix de l'Eau et de l'assainissement collectif.

L'arrête du 6 août 2007 fixe un montant maximal de l'abonnement au service d'eau de 50% du coût du service, pour une consommation de 120 M3,par logement. Ce plafond est ramené à 40% au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et nous avons deux ans pour nous mettre en conformité .Actuellement la part fixe pour les résidences représente 64%du coût du service de l'eau .De plus, la préfecture nous fait remarquer que les gîtes bénéficient d'un abonnement spécial qui n'est pas justifié car leur situation est identique aux résidences secondaires.

Après simulation sur une base de consommation de 120 M3, il est proposé les prix suivant pour ne pas réduire les ressources financières :

Compteur : 85€

Consommation d'eau : De 0 à 20 M3 : 3.50€  
De 21 à 120 M3 : 0.82€  
De 120 M3 : 0.35€

	Prix 2009	Recettes 2009
Compteur Habitation	<b>137.50</b>	32 162.45
Compteur Gîte	<b>94.15</b>	
Assainissement	<b>0.95</b>	18 023.30
0 < Conso. < 100 M3	<b>0.65</b>	
Conso. > 101 M3	<b>0.24</b>	

**50 185.75**

Prévu 2010
138.19
94.62
0.99
0.70
0.29

	Proposition	Simulation recettes
Compteur Habitation	<b>85.00</b>	20 075.55
Assainissement	<b>1.01</b>	
0 < Conso. < 20 M3	<b>3.50</b>	31 255.98
21 < Conso. < 120 M3	<b>0.82</b>	
Conso. > 120 M3	<b>0.35</b>	

**51 331.53**

Le prix de l'assainissement collectif sera porté à 1.01 /M3. Ces tarifs feront l'objet d'une délibération à l'automne 2010, seront applicables en 2011 et seront susceptibles d'être révisées après simulations.

- Présentation du projet d'aménagement des abords du Temple de la Boissonnade. Ce projet consiste en la création d'un mur de soutènement pour le parking communal, aménagement du parking, création d'une rampe pour les personnes handicapées avec confection de murs en pierres sèches le long du cheminement (pente 5% maximum, longueur de 90 mètres), reprise de l'escalier existant. Montant estimé à 125 000€ HT. Avec le plan de financement suivant : 40% Europe, 30% Région, 10% Conseil Général, 10% Communauté de Communes et 10% Commune de Moissac). Ce projet est proposé à la Communauté de Commune dans le cadre du plan environnement paysager de Moissac et la mise en place d'un accès handicapés pour les établissements recevant du public.
- Demande de stage (CAE) CAP petite enfance, reçue en mairie, le budget ne nous permet pas de donner une réponse positive.
- Photocopieur : Une offre d'un fournisseur concurrent permettrait d'économiser 216 euros par trimestre. Décision ajournée.

La séance est levée à 21h20.